Habilitation électrique BR - PV (Complément ou Recyclage)

Objectifs de formation

- Connaître le principe d'évaluation des risques
- Les prescriptions de sécurité dans le cadre de pose de modules photovoltaïques
- Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
- Disposer des connaissances et compétences requises permettant la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation

Programme détaillé

Partie théorique :

- Historique
- La cellule photovoltaïque
- Les générateurs
-
- Types d'installations :
  - Installations domestiques
  - Installations industrielles
- Composants
- Risques liés au photovoltaïque
- Les habilitations et leurs limites
- Procédures de sécurité
- Exploitation.

Partie pratique :

- Mise en application des connaissances lors de jeu de rôle
- Pratiques professionnelles réalisées sur une maquette d'installation photovoltaïque.
- Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques :
  - Connaître le principe d'évaluation des risques
  - Connaître les prescriptions de sécurité dans le cadre de la pose de
  - modules photovoltaïques
  - Mener les opérations d'ordre électriques en toute sécurité
  - Gérer l'organisation et l'encadrement

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique est désormais obligatoire, les durées de stages sont conseillées par la norme NF C 18-510.

✔ ***Durée*: 1 jour - 7 heures**

✔ ***Public visé* :**

Personnel intervenant sur des systèmes photovoltaïques et électricien chargé d'assurer des interventions d'entretien, et des opérations de consignation d'ordre électrique en basse tension sur des installations photovoltaïques

✔ ***Pré-requis* :**

Avoir déjà suivi la formation BR-B1, B1V, B2, B2V Essai (OBLIGATOIRE)

✔ ***Animation* :**

La formation est assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✔ ***Moyens pédagogiques et techniques* :**

- Salle de formation équipée
- Plateforme pédagogique
- Chaque stagiaire recevra un support de cours
- Alternance entre théorie et mise en pratique encadrées par le formateur

✔ ***Evaluation et sanction de la formation* :**

- Feuilles d'émargement
- Attestations de présence individuelle
- Evaluation du savoir et du savoir- faire
- par des tests, délivrant à l'Habilitation BR PV
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14, rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tél. : 05 49 45 89 72 - arfab-poitou-charentes@orange.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - N°déclaration d'activité : 54 86 00436 86 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)